



ENGAGEMENT QUALITE CODEV

Codév s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, pour s'adapter à vos demandes et répondre aux exigences de la réforme de la formation professionnelle continue (loi 2014-288 du 5 mars 2014 et son décret Qualité du 30 juin 2015).

Depuis le 6 septembre 2018, Codév a été rendu référencé dans DataDock, la base de données unique sur la formation professionnelle sous l'angle de la qualité.

Six critères cumulatifs permettent de s'assurer de la qualité des actions de formation :

1. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé.
2. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
3. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
4. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations.
5. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
6. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Toujours dans sa démarche d'amélioration continue, Codév encourage ses formateurs à être certifiés IPCF-PSI (inscrite sur la liste établie par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) conformément à l'article R.6316-3). C'est actuellement le cas du responsable de la formation professionnelle. Ainsi, Codév assure aux bénéficiaires de nos actions de formation une qualité de prestation bien supérieures aux attentes habituelles.

En parallèle, Codév est en cours de certification au label Performance vers l'Emploi, mis en place par la Région PACA, ainsi qu'en cours d'entrée au sein du Catalogue Qualité de Pôle Emploi. Ces certifications doivent venir valider non seulement la qualité de nos formations, mais surtout l'accompagnement réalisé pendant et après les actions de formation.